Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-15-4 | Commerces - Journée nationale des commerces de proximité - Soutien à l'Union des commerçants et artisans de Saint-Étienne-du-Rouvray
Sur le rapport de Madame Carolanne Langlois

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Anne-Emilie Ravache donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Exposé des motifs :
PP3-P : "Habiter, rénover et transformer" / Partenaires et acteurs locaux
Chaque année, l'Union des commerçants et artisans (UCA), en collaboration avec la Chambre du commerce et de l'industrie, organise la Journée nationale des commerces de proximité (JNCP). Cet événement vise à valoriser les commerces de proximité, en mettant en avant les savoir-faire des commerçants et artisans, et à sensibiliser la population sur les bienfaits sociaux que ces activités apportent à la commune, au-delà de toute démarche commerciale. Cette journée permet également aux villes de concourir pour le label national « Commerce et artisanat dans la ville », en récompensant les participants avec des « sourires » et des prix par catégories.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :
- L'intérêt public de la Journée nationale des commerces de proximité (JNCP),
- La mobilisation de l'UCA pour l'organisation de la JNCP,
- Les propositions d'animations au profit des Stéphanais et les contributions au maintien de la vitalité et de l'attractivité du pôle commercial du centre-ville par l'Union des commerçants de Saint-Étienne-du-Rouvray,

Décide :
- D'autoriser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Union des commerçants afin de soutenir ses actions de dynamisation du commerce local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération,
par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Monsieur Mathieu Vilela
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc145268-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2026